

La présente annexe détermine uniquement le système d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2018/2019 pour les championnats R1 et R2.

La réglementation des compétitions féminines est reprise au sein des différents articles des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

CHAMPIONNAT R1

2018 2019	2 poules de 10 équipes
si aucune descente de D2 et aucune montée en D2	20 équipes Equipes classées de 1 à 8 R1 – (16) Accessions 2 premiers R2 – (4) Les équipes classées 9 à 10 sont rétrogradées en R2 – (4)
si aucune descente de D2 et 1 montée en D2	20 équipes + 1 montée en D2 Equipes classées de 1 à 8 R1 sur la poule où le champion n'accède pas – (8) Equipes classées 2 à 8 R1 sur la poule où le champion accède – (7) Maintien du meilleur 9 ^{ème} de R1 – (1) Accessions 2 premiers R2 – (4) Les équipes classées plus mauvais 9 ^{ème} à 10 ^{ème} sont rétrogradées en R2 – (3)
si aucune descente de D2 et 2 montées en D2	20 équipes + 2 montées en D2 Equipes classées 2 à 9 R1 – (16) Accessions des 2 premiers R2 – (4) Les équipes classées 10 ^{ème} sont rétrogradées en R2 – (4)

CHAMPIONNATS R2

2018
2019

2 poules de 10 équipes

si aucune
descente
de D2 et
aucune
montée en
D2

20 équipes

Equipes classées 9 et 10 R1 – (4)

Equipes classées de 3 à 7 R2 – (10)

Accessions 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées 8 à 10 sont rétrogradées en District – (6)

si aucune
descente
de D2 et 1
montée en
D2

20 équipes

Equipes classées plus mauvais 9^{ème} et 10^{ème} R1 – (3)

Equipes classées de 3 à 7 R2 – (10)

Equipe classée meilleure 8^{ème} R2 – (1)

Accessions 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées plus mauvais 8^{ème} et 9 à 10 sont rétrogradées en District – (5)

si aucune
descente
de D2 et 2
montées
en D2

20 équipes

Equipes classées 10^{ème} R1 – (2)

Equipes classées de 3 à 8 R2 – (12)

Accessions 6 équipes venant des Interdistricts – (6)

Les équipes classées 9 à 10 sont rétrogradées en District – (4)

Accessions des Interdistricts

3 pour le secteur NORD (16/17 – 19/23/87 – 79/86)

3 pour le secteur SUD (33 – 24/47 – 40/64)